

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7501

concernant l'autorisation de dépôt et de signature d'une demande d'aide financière, au nom de l'UQO, au ministère de la Justice du Québec dans le cadre du programme pour favoriser l'accès à la justice

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU que chaque année, le ministère de la Justice du Québec offre aux organismes et universités québécois l'occasion d'obtenir une aide financière pour mettre en œuvre des projets favorisant l'accès à la justice, en lien avec les priorités ministérielles établies;

ATTENDU que l'UQO souhaite soumettre deux projets au ministère de la Justice, pour financement, dans le cadre de cet appel à projets pour l'année 2025-2026;

ATTENDU qu'afin de déposer ses projets dans le cadre de cet appel à projets, l'UQO doit fournir une version originale certifiée conforme de la résolution du conseil d'administration qui autorise la ou le responsable à présenter la demande et qui est signée par une ou un membre du conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite à signer et déposer au ministère de la Justice du Québec les demandes d'aide financière dans le cadre du programme pour favoriser l'accès à la justice et à signer tout document concernant le projet visé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7502

concernant le calendrier universitaire de l'UQO pour l'année 2026-2027

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'article 6 du *Règlement général 1* de l'Université du Québec : Le calendrier universitaire;

ATTENDU l'article 4 du *Règlement des études de premier cycle* et l'article 1.7 du *Règlement des études de cycles supérieurs* de l'UQO concernant le calendrier universitaire;

ATTENDU le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2026-2027;

ATTENDU la résolution 426-CE-3431 de la commission des études du 8 mai 2025 concernant le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2026-2027;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'adopter le calendrier universitaire pour l'année 2026-2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7503

concernant la demande de dérogation au taux minimum de perception des frais indirects de recherche (FIR) pour le projet de recherche de la professeure Karine Pedneault du Département des sciences naturelles intitulé Pyrovac et financé par le CRIBIQ

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le projet de recherche de la professeure Karine Pedneault du Département des sciences naturelles intitulé « Développement de biostimulants québécois pour la réduction des engrais chimiques en agriculture », lequel a récemment été accepté par le Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec (CRIBIQ);

ATTENDU que ce projet, réalisé en partenariat avec l'entreprise Pyrovac, le CCTT Biopterre, l'Université de Montréal (UdM) ainsi que divers centres de recherche sans buts lucratifs, a pour objectifs de définir les modes d'action des biostimulants sur différentes cultures horticoles, dont la vigne en climat froid, de définir les modes d'application optimaux, de quantifier les effets agronomiques des biostimulants sur les cultures et de quantifier les bénéfices environnementaux des biostimulants sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

ATTENDU que selon la résolution 366-CA-552 de l'UQO, les subventions de recherche sont assujetties à un prélèvement de FIR de l'ordre de 15 %;

ATTENDU que le financement soutenant ce projet permet une valeur maximale de frais d'administration de 10 %, ce qui est en dessous du seuil minimal de 15 % de frais indirects de recherche (FIR) demandé par l'UQO;

ATTENDU que les fonds octroyés à l'UQO pour ce projet soutiendront les bourses de recherche pour deux personnes étudiantes graduées (2 MSc) inscrites à l'UQO;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER une perception des frais indirects de l'ordre de 10 % plutôt que de 15 % pour le projet de recherche Pyrovac financé par le CRIBIQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7504

concernant l'émission des attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycles

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts* adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU la liste comportant le nom des personnes ayant complété les exigences des programmes courts et l'attestation du registraire à cet effet;

ATTENDU la recommandation favorable à l'émission d'attestations d'études formulée par la résolution 427-CE-3439 de la commission des études du 5 juin 2025;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

D'ÉMETTRE les attestations d'études aux personnes qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier et deuxième cycles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7505

concernant les modifications au calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2025-2026

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'article 6 du *Règlement général 1* de l'Université du Québec : Le calendrier universitaire;

ATTENDU l'article 4 du *Règlement des études de premier cycle* et l'article 1.7 du *Règlement des études de cycles supérieurs* de l'UQO concernant le calendrier universitaire;

ATTENDU le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2025-2026;

ATTENDU la résolution 426-CE-3430 de la commission des études du 8 mai 2025 concernant les modifications du calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2025-2026;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'adopter les modifications au calendrier universitaire pour l'année 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7506

concernant le projet de modification du baccalauréat en génie informatique (7643)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la résolution 418-CE-3380 de la commission des études du 5 septembre 2024 approuvant le dossier d'évaluation périodique du baccalauréat en génie informatique (7643);

ATTENDU le projet de modification du baccalauréat en génie informatique (7643);

ATTENDU la résolution INF3630 de l'assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie du 19 mars 2025 adoptant les descriptifs des nouveaux cours créés et les triptyques et des descriptifs des cours modifiés;

ATTENDU la résolution 2025-CMG-004 du conseil de module de l'ingénierie approuvant le projet de modification du baccalauréat en génie informatique (7643);

ATTENDU la résolution 165-SCE-372 de la sous-commission des études du 13 mai 2025 recommandant à la commission des études l'approbation du projet de modification du baccalauréat en génie informatique (7643) tel que présenté;

ATTENDU la résolution 427-CE-3443 de la commission des études du 5 juin 2025 recommandant au conseil d'administration d'approuver la modification des conditions d'admission du baccalauréat en génie informatique (7643);

ATTENDU les explications de Vincent Beauséjour, vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la modification des conditions d'admission du baccalauréat en génie informatique (7643), et ce, à compter du trimestre d'automne 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7507

concernant le projet de modification des programmes de premier cycle de l'ÉdAC (7917, 4743, 4744, 4745, 8743, 8744, 8745, 6038, 4164, 4038, 8564, 8038)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la résolution 390-CE-2471 de la commission des études du 20 janvier 2022 approuvant le dossier d'évaluation périodique des programmes de premier cycle;

ATTENDU le projet de modification des programmes de premier cycle de l'ÉdAC (7917, 4743, 4744, 4745, 8743, 8744, 8745, 6038, 4164, 4038, 8564, 8038);

ATTENDU la résolution 20250414-010-APÉDAC-748 de l'assemblée professorale de l'École des arts et cultures du 14 avril 2025 adoptant les descriptifs des nouveaux cours créés et les triptyques et des descriptifs des cours modifiés;

ATTENDU la résolution 38-EdAC-01 du conseil de l'ÉdAC approuvant le projet de modification des programmes de premier cycle de l'ÉdAC;

ATTENDU la résolution 165-SCE-373 de la sous-commission des études du 13 mai 2025 concernant le projet de modification des programmes de premier cycle de l'ÉdAC;

ATTENDU la résolution 427-CE-3446 de la commission des études du 5 juin 2025 concernant le projet de modification des programmes de premier cycle de l'ÉdAC;

ATTENDU les explications de Vincent Beauséjour, vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la modification des conditions d'admission des programmes suivants à compter du trimestre d'automne 2026 :

- Baccalauréat en art et en design (7917);
- Majeure en muséologie et patrimoines (6038);
- Certificats en arts visuels (4743);
- Certificat en bande dessinée (4744);
- Certificat en design graphique (4745);
- Certificat en histoire de l'art (4164);
- Certificat en muséologie et patrimoines (4038).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7508

concernant le projet de modification des programmes de premier cycle en psychologie (7751, 4350, 8350, 4656 et 8656)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la résolution 422-CE-3405 de la commission des études du 16 janvier 2025 concernant le dossier d'évaluation périodique des programmes de premier cycle en psychologie (7751, 4350, 8350, 4656 et 8656);

ATTENDU le projet de modification des programmes de premier cycle en psychologie (7751, 4350, 8350, 4656 et 8656);

ATTENDU la résolution MPSY-07-04-2025-02 du conseil de module du 7 avril 2025 approuvant la suspension des admissions au certificat en animation de groupes (4656) et à la mineure en animation de groupes (8656);

ATTENDU la résolution 294-DPP-2061 de l'assemblée départementale de psychoéducation et de psychologie du 14 avril 2025 appuyant la suspension des admissions au certificat en animation de groupes (4656) et à la mineure en animation de groupes (8656);

ATTENDU les résolutions 294-DPP-2062 et 2063 de l'assemblée départementale de psychoéducation et de psychologie du 14 avril 2025 adoptant les descriptifs des nouveaux cours et des cours modifiés;

ATTENDU la résolution MPSY-22-04-2025-01 du conseil de module du 22 avril 2025 approuvant le projet de modification du baccalauréat en psychologie, du certificat en psychologie et de la mineure en psychologie;

ATTENDU la résolution 165-SCE-371 de la sous-commission des études du 13 mai 2025 recommandant à la commission des études l'approbation du projet de modification des programmes de premier cycle en psychologie (7751, 4350, 8350, 4656 et 8656);

ATTENDU la résolution 427-CE-3444 de la commission des études du 5 juin 2025 concernant le projet de modification des programmes de premier cycle en psychologie (7751, 4350, 8350, 4656 et 8656);

ATTENDU les explications de Vincent Beauséjour, vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la modification des conditions d'admission des programmes suivants à compter du trimestre d'automne 2026 :

- Baccalauréat en psychologie (7917);
- Certificat en psychologie (4350);

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7508

concernant le projet de modification des programmes de premier cycle en psychologie (7751, 4350, 8350, 4656 et 8656)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

DE SUSPENDRE les admissions des programmes suivants à compter du trimestre d'automne 2026 :

- Certificat en animation de groupes (4656);
- Mineure en animation de groupes (8656).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7509

concernant le projet d'ouverture des admissions au certificat en psychologie (4350) et au baccalauréat en psychologie (7751) au campus de Saint-Jérôme

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le projet de déploiement du certificat en psychologie (4350) et du baccalauréat en psychologie (7751) au campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU la résolution 290-DPP-2035 de l'assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie du 10 février 2025 appuyant le déploiement du secteur de la psychologie au campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU la résolution MPSY-31-03-2025-01 du conseil de module de la psychologie du 31 mars 2025 recommandant l'ouverture des admissions au baccalauréat en psychologie au trimestre d'automne 2026 au campus de Saint-Jérôme et fixant le contingentement à 50 personnes étudiantes;

ATTENDU la résolution 427-CE-3554 de la commission des études du 5 juin 2025 recommandant l'ouverture des admissions au certificat en psychologie au trimestre d'automne 2026 au campus de Saint-Jérôme, fixant le contingentement à 20 personnes étudiantes, recommandant l'ouverture des admissions au baccalauréat en psychologie au trimestre d'automne 2026 au campus de Saint-Jérôme et fixant le contingentement à 50 personnes étudiantes;

ATTENDU les explications de Vincent Beauséjour, vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

D'OUVRIER les admissions au certificat en psychologie (4350) au campus de Saint-Jérôme selon un régime d'admission à temps complet et à temps partiel, aux trimestres d'automne et d'hiver, et ce, à compter du trimestre d'automne 2026;

D'OUVRIER les admissions au baccalauréat en psychologie (7751) au campus de Saint-Jérôme selon un régime d'admission à temps complet et à temps partiel, au trimestre d'automne, et ce, à compter du trimestre d'automne 2026;

DE FIXER le contingentement du certificat en psychologie (4350) au campus de Saint-Jérôme à 20 personnes étudiantes inscrites à temps complet;

DE FIXER le contingentement du baccalauréat en psychologie (7751) au campus de Saint-Jérôme à 50 personnes étudiantes inscrites à temps complet;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour nommer une codirection au module de la psychologie au campus de Saint-Jérôme à compter du 1^{er} mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7510

concernant le projet d'ouverture des admissions à la concentration science et technologie au baccalauréat en enseignement secondaire (7950)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le projet de création d'une concentration science et technologie au baccalauréat en enseignement secondaire (7950);

ATTENDU les annexes afférentes au projet;

ATTENDU la résolution UQO-DES-25-281-2260 de l'assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation concernant l'adoption des descriptifs de cours pour la nouvelle concentration science et technologie du baccalauréat en enseignement secondaire (7950);

ATTENDU la résolution UQO-MSE-24-01-2024 du conseil de module des sciences de l'éducation concernant le projet de création d'une concentration science et technologie au baccalauréat en enseignement secondaire (7950);

ATTENDU la résolution 162X-SCE-365 de la sous-commission des études du 12 février 2025 donnant un avis favorable au projet de création d'une concentration science et technologie au baccalauréat en enseignement secondaire (7950);

ATTENDU la résolution 423-CE-3415 de la commission des études du 27 février 2025 approuvant la création de la concentration science et technologie au baccalauréat en enseignement secondaire (7950);

ATTENDU l'avis favorable du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) transitoire;

ATTENDU l'analyse financière de la concentration science et technologie au baccalauréat en enseignement au secondaire;

ATTENDU la lettre du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec (MES) confirmant le financement de l'effectif étudiant de cette nouvelle concentration;

ATTENDU les explications de Vincent Beauséjour, vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

D'OUVRIR les admissions à la concentration science et technologie du baccalauréat en enseignement au secondaire (7950) au campus de Gatineau, selon un régime d'admission à temps complet et à temps partiel, au trimestre d'automne, et ce, à compter du trimestre d'automne 2026;

DE FIXER le contingentement à vingt-cinq (25) personnes étudiantes par année à la concentration science et technologie du baccalauréat en enseignement au secondaire (7950).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7511

concernant le projet d'ouverture des admissions au cheminement DEC-BAC en éducation préscolaire et en enseignement primaire

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la volonté de l'UQO de faciliter le passage académique entre le diplôme d'études collégiales de Techniques d'éducation à l'enfance et le baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire par un cheminement intégré et la reconnaissance d'acquis;

ATTENDU l'article 7.7 du *Règlement des études de premier cycle* de l'UQO portant sur la reconnaissance des acquis et permettant de reconnaître un maximum de trente (30) crédits dans un baccalauréat à une personne étudiante détentrice d'un diplôme d'études collégiales;

ATTENDU l'article 4.4.3 du *Règlement des études de premier cycle* de l'UQO concernant le DEC-BAC intégré;

ATTENDU les protocoles d'entente entre l'UQO et le Cégep de l'Outaouais, le Cégep de Saint-Jérôme ainsi que le Collège Lionel-Groulx;

ATTENDU les résolutions du conseil de module des sciences de l'éducation concernant le cheminement DEC-BAC intégré en éducation préscolaire et en enseignement primaire;

ATTENDU les résolutions de la commission des études du 27 février 2025 approuvant les conditions d'accès au DEC-BAC, le cheminement des personnes étudiantes ainsi que les protocoles d'entente;

ATTENDU le projet de création d'un cheminement DEC-BAC intégré en éducation préscolaire et en enseignement primaire soumis au CAPFE;

ATTENDU les réponses de l'UQO aux questions du CAPFE;

ATTENDU les explications de Vincent Beauséjour, vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'ouverture des admissions au cheminement DEC-BAC intégré en éducation préscolaire et en enseignement primaire aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme à temps complet, au trimestre d'automne à compter du trimestre d'automne 2026, et ce, sous réserve de la réception d'un avis favorable du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) transitoire;

DE FIXER à vingt (20) personnes étudiantes par année le contingentement au cheminement DEC-BAC intégré en éducation préscolaire et en enseignement primaire, soit dix (10) personnes étudiantes au campus de Gatineau et dix (10) personnes étudiantes au campus de Saint-Jérôme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7512

concernant le projet d'ouverture des admissions au programme autonome de doctorat en relations industrielles (1507)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le dossier d'autonomisation du doctorat en relations industrielles;

ATTENDU la résolution DRI-08-04-2022-1665 du Département de relations industrielles appuyant l'autonomisation du programme;

ATTENDU la résolution DRI 2022-04-22-25 du comité de programme de troisième cycle en relations industrielles recommandant l'autonomisation du programme;

ATTENDU la résolution 143-SCE-320 de la sous-commission des études du 10 mai 2022 donnant un avis favorable au projet d'autonomisation du doctorat en relations industrielles;

ATTENDU la résolution 395-CE-2525 de la commission des études du 2 juin 2022 approuvant le projet d'autonomisation du doctorat en relations industrielles;

ATTENDU l'avis de la commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) concernant le projet de programme;

ATTENDU la réaction de l'UQO à l'avis de la CEP;

ATTENDU l'approbation de la doyenne des études concernant les modifications apportées au programme à la suite des conditions et suggestions émises par la CEP dans son avis;

ATTENDU l'analyse financière du programme autonome de doctorat en relations industrielles;

ATTENDU que les admissions au programme autonome de doctorat en relations industrielles se feront sous réserve de la réception de la lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur autorisant le financement de l'effectif étudiant;

ATTENDU les explications de Vincent Beauséjour, vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

D'OUVRIR les admissions au programme autonome de doctorat en relations industrielles au campus de Gatineau, selon un régime à temps complet et à temps partiel, aux trimestres d'automne et d'hiver, à compter du trimestre d'automne 2025, et ce, sous réserve de la réception de la lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur autorisant le financement de l'effectif étudiant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7513

concernant l'octroi d'un contrat pour des travaux de réfection de toitures au pavillon Alexandre-Taché

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

ATTENDU l'article 56 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SEAO entre le 22 avril et le 26 mai 2025;

ATTENDU le rapport du processus d'appel d'offres concernant l'analyse des soumissions;

ATTENDU que l'entreprise Morin Isolation et Toitures ltée est le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU que les parties sont réputées avoir signé le contrat respectivement au moment du dépôt de la soumission en ce qui concerne l'entrepreneur et quant à l'organisme public, au moment de l'émission par ce dernier de l'avis d'adjudication à l'entrepreneur;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat pour des travaux de réfection de toitures au pavillon Alexandre-Taché au montant de quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille dollars (498 000 \$) avant taxes à l'entreprise Morin Isolation et Toitures ltée;

D'APPROUVER le contrat et d'autoriser l'Approvisionnement du Service des finances à conclure le contrat en transmettant l'avis d'adjudication à l'entrepreneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7514

concernant l'octroi d'un contrat pour des travaux d'installation d'un atelier photovoltaïque au pavillon Lucien-Brault

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

ATTENDU l'article 56 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SEAO entre le 9 mai et le 9 juin 2025;

ATTENDU le rapport du processus d'appel d'offres concernant l'analyse des soumissions;

ATTENDU que l'entreprise DLS Construction inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU que les parties sont réputées avoir signé le contrat respectivement au moment du dépôt de la soumission en ce qui concerne l'entrepreneur et quant à l'organisme public, au moment de l'émission par ce dernier de l'avis d'adjudication à l'entrepreneur;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat pour des travaux d'installation d'un atelier photovoltaïque au pavillon Lucien-Brault au montant de quatre cent onze mille dollars (411 000 \$) avant taxes à l'entreprise DLS Construction inc.;

D'APPROUVER le contrat et d'autoriser l'Approvisionnement du Service des finances à conclure le contrat en transmettant l'avis d'adjudication à l'entrepreneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7515

concernant la recommandation du comité de désignation des membres du conseil d'administration

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'article 54 du *Règlement général* concernant la composition du conseil d'administration;

ATTENDU la fin du premier mandat de madame Sylvie Charette, le 1^{er} juin 2024, laquelle siégeait à titre de diplômée de l'UQO;

ATTENDU que madame Charette n'a pas sollicité de second mandat;

ATTENDU que les Services aux diplômé·es sont assurés par la Fondation de l'UQO;

ATTENDU les appels de candidatures effectuées par la Fondation de l'UQO afin de pourvoir ce poste vacant de membre diplômé;

ATTENDU les appels de candidatures effectuées par le Secrétariat général de l'UQO au printemps 2024 afin de pourvoir des postes vacants de membres socio-économiques;

ATTENDU que parmi les candidatures reçues par le Secrétariat général dans le cadre de son appel pour pourvoir des postes de membres socio-économiques, deux d'entre elles étaient issues de personnes diplômées de l'UQO;

ATTENDU que le comité de désignation des membres du CA, lequel a pris connaissance de ces deux dossiers, les a transmis et recommandés à la Fondation;

ATTENDU la recommandation du conseil d'administration de la Fondation de l'UQO;

ATTENDU la fin de mandat de mesdames Najat Kamal et Diane Richard à titre de membres socio-économiques, le 10 mai 2025;

ATTENDU les appels de candidatures effectués par le Secrétariat général afin de pourvoir ces deux sièges, lesquels se sont tenus du 10 février au 1^{er} avril 2025 puis du 16 avril au 23 mai 2025;

ATTENDU les candidatures reçues et les rencontres du comité de désignation des membres du CA, les 9 avril 2025 et 4 juin 2025;

ATTENDU la recommandation du comité de désignation des membres du CA;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER à la rectrice la candidature de madame Ndeye Khady Ngom pour siéger au conseil d'administration de l'UQO à titre de personne diplômée;

DE RECOMMANDER à la rectrice la candidature de monsieur Pierre-Hugo Monette pour siéger au conseil d'administration de l'UQO à titre de membre socio-économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7516

concernant la nomination d'un membre étudiant au conseil d'administration

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la perte de qualité de monsieur Aboubacar Keita pour siéger au conseil d'administration de l'UQO, le 27 février 2025;

ATTENDU l'article 32 c) de la *Loi sur l'Université du Québec* concernant la composition du conseil d'administration;

ATTENDU l'article 54.4 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* (L.R.Q., c. A -301);

ATTENDU la désignation d'une personne étudiante faite par résolution par l'Association générale des étudiants de l'Université du Québec en Outaouais (AGE-UQO) le 17 mars 2025;

ATTENDU que la personne proposée par l'AGE-UQO est éligible à siéger tel qu'il appert de la vérification effectuée dans ce sens par le Secrétariat général;

ATTENDU que la durée du mandat est de deux (2) ans;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Yaovi Hugues Kodjo Accoh à titre de membre étudiant du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, et ce, pour un mandat de deux (2) ans, soit du 16 juin 2025 au 15 juin 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7517

concernant la nomination d'une personne observatrice au conseil d'administration

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU que la composition du conseil d'administration de l'Université est régie par la *Loi sur l'Université du Québec* ainsi que par le *Règlement général* de l'Université;

ATTENDU l'article 51 dudit règlement qui permet au conseil d'administration de l'Université d'autoriser la présence de personnes observatrices régulières;

ATTENDU que le Syndicat du groupe professionnel de l'UQO (SGPUQO) a désigné, lors de son assemblée générale tenue le 29 avril 2025, une nouvelle personne appelée à siéger comme observatrice régulière au conseil d'administration en remplacement de monsieur Rodney Leurebourg, soit madame Marie-Ève-Bouffard;

ATTENDU la recommandation de la rectrice et du président;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la présence aux séances du conseil d'administration de l'UQO, à titre d'observatrice régulière avec droit de parole, mais sans droit de vote, de la personne recommandée par le Syndicat du groupe professionnel de l'UQO, soit de madame Marie-Ève Bouffard, coordonnatrice de stage au Département des sciences infirmières, en lieu et place de monsieur Rodney Leurebourg, et ce, pour un mandat de deux ans commençant le 16 juin 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7518

concernant la nomination du membre externe et président du comité de gouvernance et d'éthique des membres du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le *Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration*;

ATTENDU l'article 16 dudit Code qui prévoit la formation d'un comité d'éthique responsable de l'application dudit Code et qui est composé de trois (3) personnes dont une (1) personne qui n'est ni membre du conseil, ni personne employée, ni personne étudiante et qui en assume la présidence, de même que de la présidente ou du président ou de la vice-présidente ou du vice-président du conseil d'administration et d'un membre externe du conseil d'administration;

ATTENDU que la durée du mandat à la présidence du comité de gouvernance et d'éthique et de ses membres est de deux (2) ans, renouvelable;

ATTENDU la fin de mandat du membre externe et président du comité, monsieur Bruno Bonneville, le 17 juin 2025;

ATTENDU l'intérêt exprimé par monsieur Bruno Bonneville, de renouveler son mandat;

ATTENDU la recommandation du président;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Bruno Bonneville, à titre de membre externe et président du comité de gouvernance et d'éthique des membres du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, et ce, pour un troisième mandat de deux ans, soit du 18 juin 2025 au 17 juin 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7519

concernant la nomination de six membres à la commission des études

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le *Règlement général numéro 1* de l'Université du Québec : Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche;

ATTENDU l'article 103 du *Règlement général* et l'article 4.2 du *Règlement des procédures de désignation ou de nomination* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la résolution de l'Association générale des étudiants (AGE) désignant quatre personnes étudiantes;

ATTENDU la communication du SCCC-UQO;

ATTENDU la convocation conjointe du Secrétariat général et du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER les personnes suivantes membres de la commission des études pour un mandat débutant le 17 juin 2025 et se terminant le 16 juin 2027 :

À titre de personnes étudiantes :

- Madame Audrey Bujold;
- Monsieur Komlan Kevin Apetoh;
- Monsieur Abdoul Aziz Lam;
- Monsieur Ntsoa Razafimahefa;

À titre de chargé de cours :

- Monsieur Dominique Langlais, chargé de cours au Département des sciences de l'éducation;

À titre de professeure :

- Madame Chantal Déry, professeure au Département des sciences de l'éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7520

concernant la nomination de deux membres au comité d'éthique de la recherche (CER)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU que l'article 6 de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* prévoit que les membres du CER sont nommés par le conseil d'administration;

ATTENDU l'article 6.1 de la *Politique d'éthique avec des êtres humains* qui prévoit que le curriculum vitae doit être joint au dossier de recommandation de nomination;

ATTENDU que le CER de l'UQO est un comité désigné par le ministère de la Santé et des Services sociaux en vertu de l'article 21 du Code civil du Québec, et qu'il doit, à ce titre se conformer aux exigences édictées dans l'Avis sur les conditions d'exercice des CER désignés;

ATTENDU l'article 2 de l'Avis qui prévoit que la présence d'une personne spécialisée en éthique est une exigence minimale de composition du comité d'éthique;

ATTENDU le formulaire de mise en candidature reçue au secrétariat général;

ATTENDU que Geneviève Forest, membre connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche du CER, a manifesté son intérêt à renouveler son mandat;

ATTENDU la recommandation du Comité d'éthique de la recherche;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER les personnes suivantes au comité d'éthique de la recherche, à titre de membre connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche, pour un mandat de trois (3) ans, soit du 17 juin 2025 au 16 juin 2028 :

- Madame Myriam Clément, professeure au Département des sciences infirmières;
- Madame Geneviève Forest, professeure au Département de psychoéducation et de psychologie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7521

concernant la nomination de trois membres au comité institutionnel de développement durable

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'adoption de la *Politique de développement durable*, adoptée par le conseil d'administration le 20 février 2006, par la résolution 297-CA-4368 et modifiée le 17 juin 2019 par la résolution 418-CA-6397;

ATTENDU le mandat, la composition et le mode de fonctionnement du comité institutionnel de développement durable;

ATTENDU l'article 57.6 a) du *Règlement général* qui nomme les membres de comités qui relèvent de sa compétence;

ATTENDU les communications de l'AGE, du SGPUQO et du SPUQO;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER les personnes suivantes membres du comité institutionnel de développement durable pour un mandat de deux ans débutant le 17 juin 2025 et se terminant le 16 juin 2027, soit :

- Madame Aurélie Baillot, professeure à l'École interdisciplinaire de la santé;
- Madame Maude Desrochers, superviseure clinique en sciences infirmières à titre de membre du personnel professionnel (substitut);
- Madame Magali Syayighosola, étudiante au baccalauréat en administration à titre de membre étudiant au premier cycle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7522

concernant la nomination de trois membres au comité institutionnel en équité, diversité et inclusion (CIÉDI)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la *Politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion*;

ATTENDU les postes vacants au présent comité;

ATTENDU les formulaires de mise en candidature;

ATTENDU la résolution de l'AGE;

ATTENDU le procès-verbal de l'APA;

ATTENDU les recommandations de l'AGE-CEUL;

ATTENDU les recommandations de la rectrice;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER les personnes suivantes membres du comité institutionnel en équité, diversité et inclusion (CIÉDI) pour un mandat débutant le 17 juin 2025 et se terminant le 16 juin 2027, soit;

- Madame Anabelle Blanchard, étudiante au baccalauréat en psychoéducation, à titre de représentante de l'AGE-CEUL;
- Madame Ndeye Coumba Dieng, étudiante à la maîtrise en éducation, à titre de représentante de l'AGE-UQO en qualité de substitut;
- Madame Kadra Ahmed Youssouf, conseillère en gestion des ressources humaines, à titre personne représentante du personnel administratif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7523

concernant la nomination d'un membre au comité institutionnel sur la santé mentale et le mieux-être de la communauté étudiante

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'adoption de la *Politique concernant la santé mentale et le mieux-être de la communauté étudiante*, adoptée par le conseil d'administration le 4 décembre 2023, par la résolution 464-CA-7215;

ATTENDU le mandat, la composition et le mode de fonctionnement du comité sur la santé mentale et le mieux-être de la communauté étudiante;

ATTENDU l'article 57.6 a) du *Règlement général* qui nomme les membres de comités qui relèvent de sa compétence;

ATTENDU la résolution de l'AGE;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Kai Curbelo Torrejon à titre de membre étudiant du comité sur la santé mentale et le mieux-être de la communauté étudiante pour un mandat de deux ans débutant le 17 juin 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7524

concernant la nomination d'une membre au comité de santé, sécurité et prévention

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la résolution 239-CA-3409 approuvant la *Politique de santé, sécurité et prévention*;

ATTENDU l'article 8.3 de la *Politique de santé, sécurité et prévention*;

ATTENDU le poste vacant au comité;

ATTENDU la nomination du SPSUQO;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Ruth Relut, adjointe administrative à la direction au Service des ressources humaines, membre du comité de santé, sécurité et prévention à titre de représentante des membres du personnel de soutien pour un mandat débutant le 17 juin 2025 et se terminant le 16 juin 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7525

concernant la nomination d'une membre au comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel (CPPVACS)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la *Politique visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel*;

ATTENDU la vacance du siège dédié à une personne étudiante;

ATTENDU le formulaire de mise en candidature reçu au Secrétariat général;

ATTENDU la résolution de l'AGE;

ATTENDU les recommandations de la secrétaire générale;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Suezy-Ann Boucher, étudiante au baccalauréat en psychologie, membre du comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel (CPPVACS), pour un mandat de deux ans débutant le 17 juin 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7526

concernant la nomination d'un membre au comité sur la liberté académique

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la *Politique sur la liberté académique*;

ATTENDU le poste vacant au comité;

ATTENDU le formulaire de mise en candidature reçu par le Secrétariat général;

ATTENDU la résolution de l'AGE;

ATTENDU les recommandations de la rectrice;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Yannick Guipier, étudiant au baccalauréat en sciences sociales, membre du comité sur la liberté académique pour un mandat débutant le 17 juin 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7527

concernant le comité d'éthique et de la recherche : présentation du rapport annuel du ministère de la Santé et des Services sociaux

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU que le ministre de la Santé et des Services sociaux a accordé la reconduction de la désignation au comité d'éthique de la recherche, ci-après « CER » de l'Université du Québec en Outaouais, ci-après « l'UQO » pour une période allant du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2027, conditionnellement à ce que l'UQO se conforme aux conditions arrêtées;

ATTENDU que le conseil d'administration, lors de la séance du conseil tenue le lundi 26 septembre 2022 a accepté de répondre favorablement à la reconduction de la désignation ministérielle et à se prononcer sur l'acceptation des conditions émises par le MSSS concernant la désignation du comité d'éthique et de la recherche de l'UQO;

ATTENDU les conditions arrêtées, les modifications demandées et les mesures requises par le MSSS pendant la durée de la désignation du CER;

ATTENDU qu'il y a lieu de répondre favorablement aux exigences du MSSS afin de conserver la désignation;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Najat Kamal, appuyée par monsieur Vincent Beauséjour,

IL EST RÉSOLU :

D'INFORMER le ministre de la Santé et des Services sociaux que le conseil d'administration de l'UQO a pris connaissance du rapport présenté;

DE MANDATER le secrétariat du comité d'éthique à transmettre les documents demandés au ministère de la Santé et des Services sociaux au plus tard le 1^{er} juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7528

concernant l'attribution du titre de « Professeur émérite »

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'intérêt pour l'UQO de reconnaître officiellement la contribution de professeures et professeurs qui prennent leur retraite après avoir connu une carrière exceptionnelle;

ATTENDU la création de la distinction de « professeure ou professeur émérite »;

ATTENDU la recommandation du comité de l'éméritat;

ATTENDU la recommandation de la commission des études (résolution 426-CE-3432);

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par monsieur Vincent Beauséjour,

IL EST RÉSOLU :

D'ATTRIBUER le titre « Professeur.e émérite » à _____.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7529

concernant le pouvoir d'autorisation au doyen de la recherche et de la création pour le paiement de factures émises par l'Université du Wisconsin dans le cadre du projet de recherche décrit ci-après

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'attribution d'une subvention de recherche d'envergure (7,5 millions \$) au Professeur Christian Messier de l'UQO (*DIVERSE : Nationwide testing of a forest management approach based on functional diversity and connectivity to foster social acceptability and forest resilience to global change*);

ATTENDU l'implication de l'Université du Wisconsin et de son chercheur Matthew Garcia dans la réalisation du projet;

ATTENDU les factures annuelles émises par l'université du Wisconsin dans le cadre de la réalisation du projet pour la période couvrant octobre 2024 à septembre 2029;

ATTENDU que le doyen de la recherche et de la création est responsable des ententes de recherche avec les partenaires;

ATTENDU la possibilité de procéder au paiement des facturations annuelles émises par l'université du Wisconsin (le partenaire) pour un total de 528 807 \$;

ATTENDU que les montants facturés par l'Université du Wisconsin peuvent dépasser le seuil des 125 000 \$;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yaovi Hugues Kodjo Accoh, appuyée par monsieur Simon Pierre Parfait Essounga,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le doyen de la recherche et de la création à procéder aux paiements des factures émises par l'Université du Wisconsin dans ce projet de recherche, incluant celles dépassant 125 000 \$, pour la durée entière du projet, comme convenu dans les ententes de recherche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7530

concernant la délégation de pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif pendant la période d'été

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU que dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs particuliers décrits à l'article 57 du *Règlement général*, le conseil d'administration approuve notamment la délégation des pouvoirs au comité exécutif;

ATTENDU l'article 58 du *Règlement général* qui prévoit la délégation de certains pouvoirs au comité exécutif pour la période comprise entre le jour suivant la dernière séance ordinaire du conseil prévue au calendrier des instances, en mai ou en juin, et celui du jour de la première séance d'exercice suivant, en septembre ou en octobre;

ATTENDU l'article 99 du *Règlement général*, qui stipule qu'en plus des pouvoirs reliés à l'administration courante de l'Université, le comité exécutif exerce aussi les pouvoirs que lui délègue par résolution le conseil d'administration et ceux qui lui sont attribués exclusivement en vertu du *Règlement général*;

ATTENDU les explications de la secrétaire générale;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Najat Kamal, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER que durant la période comprise entre le jour suivant la dernière séance ordinaire du conseil d'administration prévue au calendrier des instances (le 16 juin 2025) et celui du jour de la première séance de l'exercice suivant (le 22 septembre 2025), le conseil d'administration délègue notamment au comité exécutif les pouvoirs suivants :

- a) approuver l'engagement des professeur·es;
- b) autoriser l'engagement et l'affectation du personnel de direction de l'UQO;
- c) approuver toute prestation ou tout louage de services, de tout prêt ou de tout emprunt, de tout contrat, dont la valeur excède, dans chaque cas, la somme de cinq cent mille dollars (500 000 \$);
- d) conclure, avec les établissements d'enseignement ou de recherche, tout accord qu'elle juge utile à la poursuite de ses fins;
- e) acquérir, posséder, louer, détenir, administrer et aliéner des biens par tous modes légaux et à tout titre;
- f) accepter tout don, legs ou autres libéralités;
- g) prononcer l'exclusion d'une personne étudiante en application du Règlement visant à prévenir et à combattre le harcèlement et la discrimination ou du Règlement concernant le plagiat et la fraude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7531

concernant la modification à la *Politique relative aux prix et aux distinctions*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'instauration, en 2010, du prix *Employée ou employé d'honneur* au sein de la *Politique relative aux prix et distinctions*;

ATTENDU l'importance accrue que l'UQO souhaite accorder à la reconnaissance des personnes employées;

ATTENDU les travaux du comité mis sur pied au printemps 2024 visant à encourager un plus grand nombre de personnes à soumettre des dossiers de candidatures et à reconnaître l'ensemble des contributions des membres du personnel;

ATTENDU l'absence, dans la *Politique relative aux prix et distinctions*, de prix reconnaissant la collaboration (prix d'équipes);

ATTENDU les résultats de la consultation qui s'est déroulée du 31 mars au 25 avril 2025;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Najat Kamal, appuyée par monsieur Simon Pierre Parfait Essounga,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les modalités proposées visant à remplacer le prix *Employée ou employé d'honneur* par le *Prix d'excellence pour les personnes employées* (section 6.16 de la *Politique relative aux prix et distinctions*), incluant l'introduction de prix d'équipes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7532

concernant la modification au *Code d'éthique et de déontologie du conseil d'administration*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le *Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration* de l'UQO, adopté par le conseil d'administration le 15 décembre 1998 (résolution 208-CA-3039);

ATTENDU les travaux de révision effectués par le Comité de gouvernance et d'éthique de membres du CA de l'UQO;

ATTENDU les modifications proposées;

ATTENDU les explications de la secrétaire générale;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yaovi Hugues Kodjo Accoh, appuyée par madame Murielle Laberge,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les modifications au *Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration du CA de l'UQO*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7533

concernant le renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi de la directrice de la Clinique de services psychologiques

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'adoption du *Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais* lors de la séance du conseil d'administration du 14 juin 2021;

ATTENDU le chapitre 6 : « Contrat d'un cadre » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 7 : « Sécurité d'emploi » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 11 : « Évaluation » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'échéance du contrat de Mme Geneviève Ruel prévu le 25 septembre 2025;

ATTENDU la recommandation favorable du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Beauséjour, appuyée par madame Najat Kamal,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER le contrat de cadre de madame Geneviève Ruel et ainsi lui reconnaître la sécurité d'emploi prévue au chapitre 7 du *Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais* à compter du 26 septembre 2025;

DE RENOUVELER l'affectation de madame Geneviève Ruel au poste de directrice de la Clinique de services psychologiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7534

concernant le renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi du vice-doyen au Décanat de la gestion académique

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'adoption du *Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais* lors de la séance du conseil d'administration du 14 juin 2021;

ATTENDU le chapitre 6 : « Contrat d'un cadre » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 7 : « Sécurité d'emploi » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 11 : « Évaluation » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'échéance du contrat de monsieur Jérôme Alessi prévu le 18 septembre 2025;

ATTENDU la recommandation favorable du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Beauséjour, appuyée par madame Murielle Laberge,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER le contrat de cadre de monsieur Jérôme Alessi et ainsi lui reconnaître la sécurité d'emploi prévue au chapitre 7 du *Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais* à compter du 19 septembre 2025;

DE RENOUVELER l'affectation de monsieur Jérôme Alessi au poste de vice-doyen au Décanat de la gestion académique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7535

concernant l'embauche d'une cadre contractuelle pour le projet de transformation du Bureau du registraire

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU que le Bureau du registraire s'est engagé dans un projet de transformation visant la réingénierie de ses processus opérationnels et numériques;

ATTENDU le besoin d'être accompagné pour la mise en œuvre du plan de gestion soutenant ce projet de transformation;

ATTENDU que Mme Suzanne Gibault possède les compétences, l'expérience et les connaissances requises pour assurer ce mandat;

ATTENDU le mandat décrit au contrat et le plan de gestion proposé;

ATTENDU l'article 57,4 d) du *Règlement général de l'UQO* qui stipule qu'il appartient au conseil d'administration d'autoriser l'engagement et l'affectation du personnel de direction de l'Université;

ATTENDU les explications et la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'embauche de madame Suzanne Gibault à titre de cadre contractuelle au Vice-rectorat à l'enseignement et à la réussite du 17 juin 2025 au 30 avril 2026;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour procéder à son embauche à titre de cadre contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7536

concernant l'adoption de la transmission au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) de l'engagement du conseil d'administration concernant les règles 4.1.8 et 4.1.11 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités 2024-2025*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la règle 4.1.8 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités 2024-2025*;

ATTENDU que le ministère de l'Enseignement supérieur demande, que l'université soit en situation de surplus ou de déficit pour 2024-2025, un engagement du conseil d'administration à lui transmettre d'ici le 30 juin 2025 une liste de mesures entreprises si le rétablissement est prévu s'effectuer au cours de l'année suivante, ou un plan de redressement si le rétablissement est prévu s'effectuer à plus long terme dans l'éventualité où l'équilibre budgétaire n'est pas atteint en 2025-2026;

ATTENDU que dans l'éventualité où l'équilibre budgétaire n'est pas atteint en 2024-2025, ces mesures ou ce plan de redressement seront transmis au Ministère dans les 60 jours suivant la transmission du SIFU pour l'exercice terminé le 30 avril 2025;

ATTENDU la règle 4.1.11 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités 2024-2025*;

ATTENDU que le Ministère demande que le conseil d'administration lui transmette une lettre d'ici le 31 octobre 2025 dans laquelle il atteste du respect des conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure prévues à la règle 4.1.11 pour l'année universitaire 2024-2025;

ATTENDU que cette lettre doit être accompagnée des renseignements et des documents requis pour l'application de la règle 4.1.11 selon les modalités et les échéances indiquées par le Ministère;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Alexandre Mathieu, appuyée par monsieur Simon Pierre Parfait Essounga,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la transmission au ministère de l'Enseignement supérieur de l'engagement du conseil d'administration concernant les règles 4.1.8 et 4.1.11 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités 2024-2025*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7537

concernant l'approbation de virements interfonds discrétionnaires de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) pour l'exercice financier 2024-2025

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les articles 57.5 a) du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'article 6 du *Règlement général* 7 de l'Université du Québec « États financiers »;

ATTENDU la confirmation des calculs définitifs des subventions octroyées à l'UQO émise par le MES pour l'exercice financier 2024-2025;

ATTENDU la préparation des états financiers et le surplus déterminé au fonds de fonctionnement par le Service des finances pour l'exercice financier 2024-2025;

ATTENDU la pertinence de procéder à des virements interfonds discrétionnaires;

ATTENDU les projets et les priorités de développement de l'UQO;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Alexandre Mathieu, appuyée par monsieur Yaovi Hugues Kodjo Accoh,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les virements interfonds discrétionnaires suivants pour l'exercice financier 2024-2025 :

- Terrain synthétique – Protocole d'entente avec la ville de Gatineau : 15 620 \$
- Projet d'atelier photovoltaïque : 370 000 \$
 - Terrain et bâtiment : 370 000 \$
- Projets de réaménagement et rénovation : 3 760 000 \$
 - Terrain-Bâtiment : 3 760 000 \$
- Travaux de réaménagement et rénovation des résidences : 480 000 \$
 - Terrain-Bâtiment : 480 000 \$
- Ressources informationnelles : 233 300 \$
- Achat de mobiliers et équipements : 175 000 \$
- Achat d'équipements de recherche : 33 995 \$

D'APPROUVER que le virement interfonds discrétionnaire pour le projet ressources informationnelles soit ajusté par tranches de 1 000 \$, advenant qu'une somme différente soit confirmée par une variation du résultat final et/ou une modification des calculs définitifs des subventions octroyées émis pour l'exercice financier 2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7538

concernant l'autorisation de signature d'un bail relatif à la location d'une portion d'un terrain pour l'Institut des Sciences de la Forêt tempérée

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « *Pouvoirs des instances statutaires* »;

ATTENDU l'article 56 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la nécessité de pallier l'insuffisance d'espaces d'entreposage au Pavillon Pierre-Moreau;

ATTENDU que la négociation d'un bail est en cours;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Alexandre Mathieu, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER, le vice-recteur à l'administration et aux ressources, M. Alain Godmaire, et la secrétaire générale, Me Sophie Ouellet, pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit bail au montant annuel de huit mille sept cent soixante dollars (8 760 \$) plus les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7539

concernant la modification du plan des effectifs 2025-2026

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le plan des effectifs au 17 juin 2025;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Simon Pierre Parfait Essounga, appuyée par monsieur Vincent Beauséjour,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les modifications au plan des effectifs pour l'année 2025-2026, tel que déposé en annexe 1, comprenant les modifications suivantes :

Au 17 juin 2025 :

1. **Abolition** d'un (1) poste professionnel d'analyste de l'informatique (P0148) au Service des technologies de l'information à Gatineau;
2. **Création** d'un (1) poste professionnel d'analyste de l'informatique au Service des technologies de l'information à Saint-Jérôme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7540

concernant l'autorisation de signature des promesses de servitude réelle et perpétuelle pour la relocalisation d'une ligne aérienne au bénéfice d'Hydro-Québec et autres compagnies de services publics

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le projet de construction d'une résidence étudiante en cours sur le terrain de l'Université;

ATTENDU que la ligne aérienne à proximité de la résidence étudiante doit être relocalisée;

ATTENDU qu'Hydro-Québec accepte de procéder à la relocalisation de la ligne aérienne de manière prioritaire pour ne pas nuire aux travaux de construction de la résidence;

ATTENDU qu'Hydro-Québec a préparé des documents établissant les options de servitudes à consentir sur le nouveau trajet de la ligne aérienne;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yaovi Hugues Kodjo Accoh, appuyée par monsieur Simon Pierre Parfait Essounga,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le vice-recteur à l'administration et aux ressources, M. Alain Godmaire, et la secrétaire générale, Mme Sophie Ouellet, à signer les promesses de cession d'une servitude réelle et perpétuelle à Hydro-Québec et autres compagnies de services publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7541

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences naturelles

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e en sciences naturelles (Écologie des perturbations biotiques et dynamiques des écosystèmes);

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 17 avril 2025;

ATTENDU la résolution UQO-DSN-158-439 de la 158^e réunion de l'assemblée départementale des sciences naturelles tenue le 23 avril 2025 recommandant l'embauche de madame Anna Maria Fijarczyk;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Anna Maria Fijarczyk;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Beauséjour, appuyée par madame Najat Kamal,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Anna Maria Fijarczyk à titre de professeure régulière en sciences naturelles (Écologie des perturbations biotiques et dynamiques des écosystèmes) au Département des sciences naturelles au site de travail Ripon, pour un premier contrat débutant le 1^{er} janvier 2026 et se terminant le 30 avril 2028;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de madame Anna Maria Fijarczyk.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7542

concernant le versement de la PSG 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 pour le personnel-cadre

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU que le protocole d'entente entre l'UQO et l'Association des cadres de l'UQO (ACUQO) est échu depuis le 30 avril 2023;

ATTENDU que les travaux entourant le renouvellement du protocole d'entente sont toujours en cours;

ATTENDU que le personnel-cadre n'a bénéficié d'aucune augmentation salariale depuis le 1er mai 2022;

ATTENDU l'augmentation significative du coût de la vie observée au cours des dernières années;

ATTENDU les pourcentages accordés par la *Politique salariale gouvernementale* (PSG) qui ont déjà été accordés aux autres groupes d'employés de l'UQO;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Najat Kamal, appuyée par madame Murielle Laberge,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER d'augmenter le salaire du personnel-cadre conformément aux pourcentages accordés par la PSG, soit :

- 6,0 % pour 2023-2024
- 2,8 % pour 2024-2025
- 2,6 % pour 2025-2026

D'APPROUVER le versement rétroactif de la PSG au personnel-cadre pour les années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Murielle Laberge
Rectrice

RÉSOLUTION CONFIDENTIELLE

Version originale papier conservée sous scellé au Service des archives
Copie conforme électronique conservée au Rectorat

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 492-CA-7543

Résolution confidentielle

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-douzième réunion tenue le lundi 16 juin 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.